

Sous la direction de M. Gordon Fairweather, qui était jusqu'à tout récemment commissaire des droits de la personne du Canada, la délégation canadienne a participé activement aux travaux de la Commission des droits de la personne au cours de l'année écoulée. Comme par les années passées, le Ministère a, avant le début de la session de la Commission, tenu des consultations avec les ONG canadiennes qui oeuvrent dans le domaine.

Le Canada a coparrainé 24 résolutions durant les réunions de la Commission. Comme suite à une initiative qu'il a proposée il y a quelque temps, la Commission a donné le coup d'envoi à un Fonds de contributions volontaires pour les services consultatifs et l'assistance technique qui facilitera la promotion des droits de la personne en venant en aide à divers projets axés sur le développement. Le Fonds contribuera en outre à la mise sur pied de bibliothèques de droit, et à l'initiation des responsables aux fondements sur lesquels reposent les droits de la personne. Le Canada a été le premier pays à lui verser une contribution financière (150 000 \$).

Dans sa déclaration principale devant la Commission, le Canada s'est dit préoccupé par les violations persistantes des droits de la personne dans bon nombre de régions du monde. Le représentant a souligné que toute action dans le dossier délicat et controversé des droits de la personne doit reposer sur l'intégrité des procédures onusiennes d'établissement des faits.

Pour leur part, les missions canadiennes à l'étranger ont continué de rapporter les développements dans ce domaine, de transmettre les vues du Canada et d'aider divers particuliers et groupes à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Pour seconder les missions, le Ministère a mis sur pied en 1987 un cours de formation destiné à tous les agents du service extérieur. Par ailleurs, les nombreux projets autorisés par l'ACDI durant la période à l'étude, et confiés en bonne part aux ONG, ont pour effet de lier concrètement les droits de la personne et les efforts d'aide au développement.

À l'occasion de visites à l'étranger, le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, d'autres ministres et des hauts fonctionnaires ont soulevé de façon bilatérale la question des droits de la personne. En mai 1987, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a rendu public un rapport intitulé *Qui doit en profiter?* sur le programme canadien de coopération au développement. Dans sa réponse, le gouvernement a réitéré que la question des droits de la personne reste une composante fondamentale de la politique étrangère du Canada. Cet engagement a d'ailleurs été reconfirmé en novembre lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Relations extérieures ont fait part de l'intention du gouvernement de créer un Centre des droits de la personne et de l'avancement démocratique.

Les droits des autochtones ont occupé une place de plus en plus importante dans le dossier des droits de la personne. Aux Nations Unies, le Canada travaille à un projet de déclaration sur les droits des autochtones, ainsi qu'aux révisions à apporter à la Convention de l'Organisation internationale du travail concernant les populations autochtones et tribales. Le Ministère consulte les autochtones sur ces questions et d'autres, et veille à ce que les positions du Canada soient conformes à ses politiques concernant les droits de la personne dans le monde.

Égalité globale

Le Canada a continué de faire fond sur la conscience plus grande des problèmes liés à la condition de la femme ainsi que sur les progrès enregistrés à ce chapitre au niveau international. Les initiatives du Ministère en 1987-1988 touchaient à l'égalité globale et à la place de la femme dans le processus du développement, et elles ont apporté une importante contribution au plan d'action du gouvernement fédéral concernant les femmes. Une autre initiative a consisté à renforcer la Commission onusienne de la condition de la femme (CCF), dans le sens des décisions et recommandations adoptées à la session extraordinaire de la Commission tenue en janvier 1987. Le Canada a joué un rôle clé en obtenant que des changements soient apportés au programme de la Commission, que les réunions se tiennent chaque année et que les liens entre la CCF et d'autres composantes du système onusien soient resserrés. Des mesures de suivi ont été prises durant les sessions du Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. En outre, le Canada a participé en août à Harare, au Zimbabwe, à la Deuxième Réunion des ministres du Commonwealth chargés de la condition de la femme, au cours de laquelle les participants ont adopté un plan d'action concernant le rôle de la femme dans le processus du développement et se sont penchés sur l'impact des politiques d'ajustement structurel sur les femmes.

Commission de la condition de la femme

La Commission de la condition de la femme s'est réunie à Vienne en mars 1988 pour examiner le rapport du secrétaire général sur la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action pour l'avancement de la femme (SPA). La rencontre, présidée par le Canada, a été la première occasion de passer en revue les grandes réformes approuvées à la session extraordinaire de 1987. Travaillant en étroite collaboration avec d'autres pays, le Canada a pu renforcer la position de la Commission au sein du système des Nations Unies. La Commission a adopté par consensus un certain nombre de résolutions importantes, dont : a) la coordination, à l'échelle du système, des activités visant à améliorer la condition de la femme et à intégrer celle-ci au processus du développement; b) l'établissement d'un mécanisme national de promotion de la femme; c) la convocation, en 1990, d'une session prolongée pour évaluer les progrès réalisés au niveau de la mise en oeuvre des SPA; d) l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat des Nations Unies; e) la mise sur pied d'un système global d'établissement de rapports pour suivre, passer en revue et évaluer la mise en oeuvre des SPA. La Commission a en outre recommandé de porter de 32 à 43 le nombre de pays qui y sont représentés. Ces questions et d'autres points connexes seront repris lors de réunions futures du Conseil économique et social et à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Stratégies prospectives d'action pour l'avancement de la femme adoptées à Nairobi

Au cours de l'année écoulée, le Ministère a continué de travailler à la pleine intégration des SPA dans les activités de planification, de programmation et de budgétisation de l'ONU et de ses institutions spécialisées. Le Canada a par ailleurs cherché à lier plus directement le programme de